



Commission juridique et technique

Distr. générale
15 juin 2015
Français
Original : anglais

Vingt-et-unième session
Kingston (Jamaïque)
13-24 juillet 2015

Sélection des candidats au programme de formation assuré par Tonga Offshore Mining Limited

Note du secrétariat

1. En application des dispositions figurant à l'annexe 3 du contrat d'exploration conclu entre l'Autorité internationale des fonds marins et la société Tonga Offshore Mining Limited (TOML), le secrétariat a été informé en avril 2015 que celle-ci entamerait sa campagne d'exploration en mer dans la zone de Clarion-Clipperton en juin 2015. Cette campagne durera environ 90 jours et se déroulera sans escale. Tonga Offshore Mining Limited a par conséquent demandé à l'Autorité de désigner une ou plusieurs personnes qualifiées originaires de pays en développement (autres que les Tonga) pour participer à une formation en mer à cette occasion. Il était précisé que la ou les personnes désignées devraient avoir achevé une formation certifiée sur les principes de survie en mer. Tonga Offshore Mining Limited assurera la formation.
2. La proposition de Tonga Offshore Mining Limited ayant été soumise à l'Autorité tardivement, une procédure simplifiée de sélection des stagiaires a été suivie en application des paragraphes 11 à 13 du document paru sous la cote ISBA/20/LTC/13. Étant donné qu'en février 2015 la Commission juridique et technique avait déjà sélectionné 14 personnes (dont 4 impétrants et 10 inscrits sur la liste de réserve) parmi les 95 candidats au programme de formation de l'Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins (COMRA), le secrétariat a suggéré de choisir dans la liste.
3. Le secrétariat a contacté les neuf personnes encore sur la liste de réserve afin de vérifier si elles étaient disponibles¹. Cinq ont confirmé leur disponibilité. Le 12 mai 2015, Tonga Offshore Mining Limited a informé le secrétariat que la formation en mer commencerait le 15 juin 2015 et qu'il était possible d'accueillir

¹ Natalia Amezcu Torres, du Mexique, qui figurait sur la liste de réserve, a pris la place Taufan Wiguna, de l'Indonésie, qui n'était plus en mesure de participer au programme de formation de la COMRA en 2015.



deux stagiaires. Après réception de plus amples renseignements sur la formation (en particulier les dates), trois candidats ont confirmé leur disponibilité.

4. Compte tenu de ce qui précède et des consultations menées avec Tonga Offshore Mining Limited, le sous-groupe de la Commission chargé de la formation a convenu, le 27 mai 2015, de recommander à la Commission de sélectionner les candidats ci-après pour le programme de formation de Tonga Offshore Mining Limited :

Candidats retenus

Andriharizafy Rantoso (Madagascar)

Victor Lopes (Brésil)

Liste de réserve

Chinedu Okweze (Nigéria)

5. Il convient de rappeler que M. Rantoso et M. Lopes étaient inscrits sur les listes de réserve établies pour le programme de formation de Japan Oil, Gas and Metals National Corporation en 2015 (voir ISBA/20/LTC/13) et pour les programmes de bourses et de formation en ingénierie de la COMRA en 2015 (voir ISBA/21/LTC/10).

6. Le 29 mai 2015, par courriel, la Commission a approuvé la recommandation du sous-groupe et a décidé de recommander au Secrétaire général les candidats susmentionnés pour le programme de formation de Tonga Offshore Mining Limited.

7. La Commission est invitée à prendre note de ce qui précède et à faire les recommandations qu'elle jugera nécessaires en ce qui concerne l'application de la procédure de sélection simplifiée à l'avenir.
